



Déclaration FSU

CSA de proximité académique Bordeaux – 14 octobre 2025

Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

L'instabilité politique n'est pas sans conséquence sur le service public d'éducation et nous avons perdu le compte du nombre de ministres qui se sont succédés en l'espace de trois ans et demi. Dans l'attente d'un projet imminent de budget, les pistes esquissées au cœur de l'été par François Bayrou, avec la suppression de 3000 postes de fonctionnaires en 2026 et le non remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite à partir de 2027, sont dans tous les esprits. Les questions budgétaires sont cruciales au moment même où débutent les prélèvements liés à la diminution à 90 % du maintien de rémunération pendant les trois premiers mois de congé maladie ordinaire, y compris pour les femmes enceintes, malgré les discours sur l'égalité entre les femmes et les hommes. La FSU revendique 100 % du maintien de rémunération pour toutes et tous.

Les postes supprimés dans notre académie à la rentrée 2025, pèsent sur le quotidien de nos collègues. Les fermetures de divisions qu'ils ont entraînées dans de nombreux établissements, avec d'inévitables effets de seuil, conduisent à bien des endroits à des effectifs chargés dans les classes, dans le premier comme dans le second degré : trente en collège, parfois 36 ou 37 en lycée. Les ULIS sont toujours en sur effectifs, conduisant à une scolarisation en classes ordinaires d'élèves pour lesquelles il n'y a plus de place.

L'enquête TALIS, publiée récemment, montre que les constats faits par la FSU ne sont pas des élucubrations. La difficulté à exercer face à des élèves à besoins éducatifs particuliers est criante, malgré la conviction de l'importance de l'inclusion, ainsi que le sentiment d'être démuni-es dans un contexte où celle-ci se fait avec des moyens insuffisants, sans renforcer les équipes pluriprofessionnelles mais en faisant reposer la responsabilité sur les enseignant-es et l'adaptation pédagogique. Le sentiment du manque de reconnaissance, de la part des parents, des politiques publiques apparaît aussi de façon très visible. S'ajoute à cela une faible satisfaction des conditions de travail, des conditions de rémunération. Pour autant, bien qu'en augmentation depuis 2018, la part des jeunes collègues exprimant leur intention de quitter le métier est faible, contrairement à la petite musique trop souvent entendue selon laquelle les jeunes ne voudraient plus faire carrière. Il est urgent d'accroître les moyens donnés au service public d'éducation, de dégeler le point d'indice, de revaloriser l'ensemble des carrières, de profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions de travail au lieu de poursuivre leur dégradation.

Dans tous les départements, le déficit d'AESH est signalé. Celui-ci conduit à un accompagnement insuffisant des élèves et à des conditions d'exercice plus difficiles pour ces personnels en situation de précarité ainsi que pour les professeur-es. La FSU refuse que la seule solution, préconisée par les PAS, soit de diminuer l'accompagnement humain au profit d'adaptations pédagogiques ou

matérielles. Les enseignant-es sont au bout des adaptations, de la différenciation, dans des classes aux effectifs trop lourds, parfois même constituées en majorité par des élèves aux besoins particuliers, notamment en classe de CAP. Les AESH sont des personnels désormais essentiels de notre système éducatif, l'accompagnement des élèves en situation de handicap étant une mission pérenne de l'école. La FSU revendique plus que jamais la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour reconnaître le travail de ces agent-es, majoritairement des femmes, qui représentent en termes d'effectifs le deuxième corps de l'éducation nationale et qui, aujourd'hui, restent extrêmement précarisées, sous le régime du contrat et avec un temps de travail insuffisant en particulier dans l'académie de Bordeaux qui continue à recourir massivement à des contrats à 19h35.

Le conseil supérieur de de l'éducation (CSE) du 1er octobre s'est prononcé à l'unanimité contre le projet d'arrêté du ministère censé aménager le parcours différencié de l'année de terminale bac pro. Comme en janvier 2024, il n'y a eu aucun vote favorable à cette réforme. L'ensemble des organisations syndicales s'est encore une fois prononcé clairement pour l'abrogation de ce parcours et le retour aux examens mi-juin. Il est encore temps pour le nouveau ou la nouvelle ministre de prendre les bonnes décisions dans l'intérêt des élèves et de suivre l'avis des professionnels et du CSE. Les psychologues de l'éducation nationale ont un sentiment grandissant de dévalorisation de leur profession en voyant les postes de conseillers techniques en santé mentale dans les DSDEN attribués à des personnels qui ne sont pas des psychologues ou placés sous la tutelle de personnels infirmiers. Les spécificités de leur métier, leurs compétences, sont niées. Les missions nécessitent une expertise dans le domaine de la psychologie notamment pour produire des ressources, gérer des situations de crise. Cette mise à mal se cumule avec, dans les EPLE, un accroissement du transfert de nombreux aspects du métier vers d'autres personnels comme en témoignent l'emblématique certification orientation ou encore les « secouristes en santé mentale ». Les conditions de travail sont dégradées et le manque de reconnaissance évident. De ce fait, le métier n'attire pas et le nombre de postes vacants est important ce qui affaiblit le service public d'éducation dans une mission fondamentale.

Cette rentrée est également marquée par de nouvelles attaques contre la liberté pédagogique et en particulier contre l'évaluation, mission relevant pourtant statutairement des enseignant-es, que ce soit dans les collèges ou les lycées. La FSU invite les personnels à ne pas se laisser imposer une quelconque harmonisation contraire à la liberté pédagogique. A l'égard de celle-ci, le nouveau schéma directeur de la formation continue est aussi très inquiétant. Il semble sur bien des points nier le statut de concepteur-rices de leur métier qui est celui des cadres A de la fonction publique que sont les enseignant-es, CPE, PsyEN, quand il envisage de contrôler la mise en application dans la pratique professionnelle des contenus de formation, quand il prétend décréter des « pédagogies efficaces » en français et en mathématiques, de bonnes pratiques de conduite de classe. La FSU continue à revendiquer une formation continue de haut niveau, en lien avec la recherche, choisie par les personnels, sur le temps de service. Sur ce point, une préparation en amont des formations, au détriment du temps personnel ou du travail de correction ou de conception, comme cela figure dans le schéma directeur est inenvisageable.

Le bilan de l'action culturelle figure également à l'ordre du jour de ce CSAA, comme traditionnellement lors des CSAA de rentrée. Pour autant, il prend cette année, une dimension cynique. Alors même que les établissements se sont saisis de l'EAC et des opportunités offertes par la part collective du pass culture, la façon dont les crédits ont été gelés au printemps, la dotation dérisoire de ce premier trimestre à hauteur de 2,5€ par élève, les menaces qui pèsent sur les financements des options et des spécialités artistiques, laissent un goût amer et le sentiment que l'éducation et la culture sont toujours les premières victimes des restrictions budgétaires imposées par des politiques qui refusent une justice fiscale dont les services publics pourraient bénéficier.

A la rentrée 2025, dans le cadre de l'héritage des JOP 2024, le ministère de l'Education Nationale a décidé sans aucune consultation, de généraliser sur la base du volontariat des tests physiques en classe de 6eme. Nous dénonçons cette logique des tests qui s'inscrit dans une logique d'affaiblissement de l'EPS en la réduisant à une dimension utilitaire (santé, citoyenneté...) et accentue la perte de sens du métier pour les enseignant·es d'EPS. De plus, l'introduction de ces tests est utilisée à des fins de communication par la présidence de la République et le ministère alors qu'ils ne répondent pas aux enjeux et aux besoins d'EPS pour la jeunesse, d'où les réticences exprimées. Ils présentent aussi le risque de stigmatisation de certain·es élèves. Leurs résultats confirmeront les inégalités existantes et déjà connues par de nombreux rapports. Il est urgent de réduire les inégalités d'accès à la culture sportive et les problèmes liés à la sédentarité de la jeunesse.

La FSU souhaite également dire son inquiétude à la suite de divers retours d'établissements dans lesquels, après la réception d'une circulaire mosart, il est demandé aux personnels grévistes de signer une liste d'émargement, contrevenant ainsi à la circulaire fonction publique du 30 juillet 2003 en inversant les dispositions de la phase préparatoire à l'application de la retenue. La FSU appelle donc les personnels grévistes à ne pas signer ces listes d'émargement.

Enfin, il y a respectivement cinq et deux ans, mouraient Samuel Paty et Dominique Bernard, assassinés dans le cadre de leur fonction. Nous ne les oublions pas. Nous regrettons la façon dont l'institution envisage l'hommage à ces deux hommes, victimes de l'obscurantisme. Le temps de l'émotion est passé et il est désormais nécessaire de prévoir bien en amont les modalités d'un hommage chaque année bricolé dans la précipitation. Un hommage institutionnel ne peut pas se réduire à une minute de silence, sans parole forte sur le rôle de l'école et de ses personnels, et ne peut pas se confondre avec un travail pédagogique effectué par les professeur·es face à leur classe.

Nous vous remercions pour votre écoute.